

21

LEUR PROJET ANTISOCIAL POUR 2017

CONDITIONNER
LE VERSEMENT
DES
AIDES SOCIALES
À DES HEURES
DE TRAVAIL

CE QUE DIT LA DROITE

«Au-delà d'une certaine durée de perception de l'allocation, tous les bénéficiaires seront redevables à la collectivité d'heures d'activité dédommagées.»

Programme des Républicains, juillet 2016

Ces heures pourront être effectuées dans des associations, des collectivités locales, des opérateurs publics ou des services de l'État.

Ainsi, la droite continue son offensive contre les pauvres : elle parle d'eux que comme des assistés et les considère d'abord comme des fraudeurs en puissance car, à ses yeux, les bénéficiaires des aides sociales, qu'il s'agisse du RSA, de la Prime d'activité, des allocations logements, de la prime de Noël ou de l'allocation de rentrée scolaire, ne veulent tout simplement pas travailler.

POUR VOUS CE SERAIT



►► DU TEMPS EN MOINS POUR CHERCHER UN EMPLOI OU SE FORMER

Demander aux allocataires d'effectuer 7h de travail hebdomadaires, 7h probablement éparpillées sur la semaine en fonction des besoins de la structure, et auxquels il faudra ajouter les temps de transport, c'est autant de temps que l'allocataire ne pourra pas consacrer à :

- se former,
- à chercher un emploi,
- à passer des entretiens,
- à suivre l'accompagnement de Pôle emploi ou des services sociaux qui contribuent à leur réinsertion.



►► UNE MESURE INJUSTE PUISQU'ELLE FAIT PAYER AUX BÉNÉFICIAIRES UNE CONTREPARTIE POUR PERCEVOIR DES PRESTATIONS QU'ILS ONT EUX-MÊMES FINANCER !

La droite tente de faire passer les bénéficiaires des différentes prestations sociales pour des « assistés » qui « profiteraient » de la solidarité nationale pendant que d'autres la financeraient.



SAUF QUE :

- ceux qui bénéficient de prestations ont également contribué, à la hauteur de leurs moyens, à leur financement :
 - en cotisant lorsqu'ils travaillaient ;
 - en payant leurs impôts sur les revenus qu'ils ont perçu ;
 - en payant nombre de taxes indirectes qui servent à financer le budget de l'Etat, comme la TVA, payée par tous les consommateurs.



IL S'AGIT D'UNE «**DOUBLE CONTRIBUTION**»
QUE VEUT DONC IMPOSER LA DROITE :

- payer les cotisations, impôts et taxes qui participent au financement des prestations sociales PLUS « payer » en travail non rémunéré le fait de percevoir ces prestations !



▶▶ ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MAIN D'ŒUVRE QUASIMENT GRATUITE QUI VIENDRA CONCURRENCER LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES SALARIÉS

En obligeant les allocataires des différentes prestations à effectuer plusieurs heures de travail non rémunérées par semaine, la droite prépare la plus grande mise en concurrence déloyale au sein des travailleurs français que le pays n'ait jamais connu.



LE CALCUL EST SIMPLE :

- ▶ 7h de travail hebdomadaires effectuées par les 1 920 000 allocataires du RSA, cela représente :
 - ▶ 13 440 000 heures de travail hebdomadaires
 - ▶ soit l'équivalent de 384 000 personnes aux 35h hebdomadaires

Ce sont donc **384 000 personnes travaillant aujourd'hui à temps plein dont l'emploi sera menacé** par les heures de travail effectuées par les allocataires au RSA, pour un coût 2 ou 3 fois moins élevé que le SMIC ! **Avec cette main d'œuvre qui ne dira pas son nom, voilà la véritable révolution ultralibérale réalisée.**

ILS L'ONT DÉJÀ TENTÉ

Le 5 février 2016, le Conseil départemental du Haut-Rhin a décidé de conditionner le versement du RSA à sept heures hebdomadaires de bénévolat, sous peine de priver les bénéficiaires de leur allocation.



- ▶ mais **cette décision**, qui devait rentrer en vigueur en janvier 2017, **est tout simplement illégale comme l'on considéré les juges, le 5 octobre dernier.**
- ▶ **Ca n'est pas à chaque département d'adapter comme il le souhaite les règles qui ont été fixées par l'Assemblée nationale :** la loi est la même pour tous sur le territoire de la République et le RSA répond à des règles qui ont été fixées par la loi et non par le Conseil départemental du Haut-Rhin.



CE QUE NOUS AVONS FAIT

▶▶ **NOUS AVONS DONC SIMPLIFIÉ L'ACCÈS AU RSA ACTIVITÉ, AUX ALLOCATIONS ADULTES HANDICAPÉS (AAH), À L'ALLOCATION SOLIDARITÉ PERSONNES ÂGÉES (ASPA), À LA L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE (ASS), POUR LUTTER CONTRE LE « NON RECOURS » ET PERMETTRE À TOUS LES BÉNÉFICIAIRES D'ACCÉDER LE PLUS SIMPLEMENT POSSIBLE À LEURS DROITS.**

- ▶ Dès le premier trimestre 2017, un portail numérique unique permettra aux allocataires de consulter tous les droits auxquels ils sont éligibles en ne remplissant que :



▶▶ **NOUS AVONS RELANCÉ LES POLITIQUES D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE MISES EN ŒUVRE DANS LES DÉPARTEMENTS.**

CRÉATION

D'UN FONDS SUPPLÉMENTAIRE



DOTÉ D'UNE ENVELOPPE DE **50 MILLIONS €**

▶▶ **NOUS AVONS MIEUX ARTICULÉ LES MINIMA SOCIAUX ET LA REPRISE D'ACTIVITÉ POUR ÉVITER DE PERDRE DES DROITS À PRESTATION ET AINSI FAVORISER LE RETOUR VERS L'EMPLOI :**

CRÉATION DE LA « PRIME D'ACTIVITÉ »

D'UN MONTANT MOYEN DE



164€/MOIS VERSÉE

DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2016

- ▶ à près de 4 millions de personnes gagnant moins de 1 500€/mois.

▶▶ **NOUS AURONS REVALORISÉ**

ENTRE 2012 ET 2017

LE RSA SOCLE DE 10%



POUR 2 MILLIONS DE MÉNAGES